



Luxembourg, le 29 octobre 2018

Note à l'attention de Monsieur Xavier BETTEL - Formateur

Objet : Attractivité Fonction publique européenne. Quid Luxembourg...la solution coefficient correcteur s'avère incontournable ! ?

Le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que pays fondateur, et en accord avec les Traités de l'Union Européenne, y accueille environ 12.000 agents au sein des Institutions européennes.

Le Grand-Duché de Luxembourg développe une politique d'État à l'égard de la présence des Institutions de l'Union Européenne sur son territoire, et s'efforce d'assurer les meilleures conditions d'accueil, de séjour et de travail des dits agents, en coopération avec les Institutions concernées.

Cela étant, et depuis plusieurs lustres, particulièrement perceptible depuis 2004 (1ère Réforme en profondeur du Statut de la fonction publique européenne à l'occasion du grand élargissement à l'Est), **les conditions de travail de ces milliers d'agents se sont fortement détériorées et, en termes de tendance aucun fléchissement positif n'est perceptible, que du contraire...**

Ainsi, **la disparité de pouvoir d'achat en comparaison avec Bruxelles** (1er lieu d'affectation) s'emballa : de - 5,8 % en 2006, et - 8 % en 2016..**elle a doublé en 2 ans pour atteindre - 16 % en 2018.**

Le personnel en poste à Luxembourg souffre par ailleurs d'un **ralentissement des carrières** eu égard à l'éloignement du centre politico-décisionnel bruxellois, d'une **sur-tarification médicale en milieu hospitalier pourtant jugée illégale par la Cour de Justice européenne en 2000 !!!** et *last but not least*, d'une situation de "**dumping social**" à l'égard de dizaines d'agents contractuels travaillant au sein des diverses Institutions de l'Union Européenne en place au Grand-Duché de Luxembourg.

La liste des griefs n'est pas exhaustive...

Ainsi, dans le secteur des **crèches/garderies** qui accueillent des milliers d'enfants des agents de l'UE en bas âge – et qui constitue une activité pointilleusement règlementée par la loi nationale, la Commission européenne et le Parlement européen y engagent du personnel (quelques 300 éducateurs et personnel d'appoint) à des conditions qui transgressent singulièrement ce cadre légal luxembourgeois.

En l'occurrence, la **Convention Collective nationale SAS** (Secteur social) **d'application obligatoire** ne s'applique qu'à moins de 50 éducateurs en service dans ces crèches/garderies gérées par l'UE.

Les quelques 250 autres employés sont soit des agents contractuels (en situation de dumping social), des intérimaires de très longue durée !!! (plusieurs années), des prestataires de service et des « indépendants ». En somme une véritable « **jungle sociale** » alimentée par l'UE, au grand dam de la loi nationale et des règles très spécifiques instaurées pourtant en raison de la grande sensibilité de ce secteur d'activité...

Cette situation, qui n'a pas encore fait l'objet de l'attention politique requise nonobstant sa gravité, met fortement en cause la présence d'une Fonction Publique Européenne de qualité et durable au Luxembourg.

Certains **Accords politiques de grande portée**, comme le dernier entre la Vice-Présidente Georgieva et le Ministre des Affaires Etrangères Asselborn, misant sur **3 pôles d'excellence (digital, juridique et économique/financier)** pour mieux cadrer la présence de la Commission européenne au Luxembourg, **est en train de passer à côté des objectifs** eu égard au fait que ces pôles exigent du personnel hautement spécialisé, et que les niveaux de salaires offerts par les Institutions de l'UE au Luxembourg sont loin d'être compétitifs. À fortiori si la rémunération mensuelle est grevée au départ d'une perte de pouvoir d'achat de 16% !!!

Donc, résultat : encore plus de précarisation via une contractualisation galopante, et ce au détriment de la qualité de la Fonction Publique Européenne.

Monsieur le Formateur, l'Union syndicale Luxembourg n'a pas lésiné sur les efforts ces dernières années pour y sensibiliser les acteurs politiques du Grand Duché de Luxembourg.

A l'aube d'une nouvelle législature, et considérant l'aggravation de bon nombre de ces problèmes, l'USL souhaiterait en référer aux composantes probables du futur Gouvernement.

L'Union Syndicale Luxembourg reste convaincue que l'étape du **Cadre Financier Pluriannuel 2021/2027** constitue une opportunité à ne pas rater, afin que l'attractivité et l'égalité de traitement soient rétablies entre tous les lieux d'affectation.

L'instrument pour y faire face a été prévu par le législateur européen et il se trouve d'ailleurs en application dans plus de 30 villes au sein de l'Union Européenne : il s'agit du **coefficient correcteur**, tantôt inférieur (Varsovie) tantôt supérieur (Londres) à 100.

Le problème déborde par ailleurs le Grand-Duché de Luxembourg, et fort probablement que le débat viendra au sein de l'autorité budgétaire de l'UE...s'il n'est pas déjà en cours.

Sont ainsi concernés par cette disparité de pouvoir d'achat, qui ampute l'attractivité de la Fonction Publique Européenne pour les Villes-lieux affectation impliqués, outre le LUXEMBOURG (à souligner que l'EFTA y a déjà établi un CC en 2016), **VARSOVIE (Frontex)**, qui constitue une priorité politique à court et moyen terme, rencontre les plus grandes difficultés pour recruter le personnel requis), **AMSTERDAM** (transfert de l'Agence des Médicaments), **FRANKFURT** (BCE),

BARCELONE (ITER), **PRAGUE** (Galileo), **BUDAPEST** (Cepol)...

Une solution urgente nous semble ainsi incontournable pour rétablir l'égalité de traitement, ainsi que pour maintenir une Fonction Publique Européenne suffisamment attractive pour l'ensemble des citoyens de l'Union Européenne, et ce dans le respect de l'équilibre géographique souhaité par le législateur européen.

Les négociations en cours sur le CFP 2021/2027 constituent - à défaut d'une mesure corrective immédiate qui serait pleinement justifiée selon nous - une opportunité à ne pas manquer.

L' USL est à votre disposition, et à celle des représentants des partis politiques du GDL, dans le cadre de votre mandat de Formateur pour en **développer la portée et les implications en termes de mise en cause de l' Attractivité du GDL.**

Avec nos félicitations et meilleurs voeux de succès, veuillez croire, Monsieur le Formateur, en l'expression de notre haute considération et estime.

Miguel Vicente Nunez
"signé"
Président USL

Copie : Chefs de Délégation
DP : Madame Corinne CAHEN
Dei Greng : Monsieur Felix BRAZ
LSAP : Monsieur Etienne SCHNEIDER
Personnel toutes Institutions UE au Luxembourg

PS : Selon des informations récentes, la NSPA (Agence OTAN à Kapellen) viendrait d'adopter une coefficient correcteur pour son personnel affecté au Luxembourg.

227, VAL DES BONS-MALADES - L2121 LUXEMBOURG / TELEPHONE : 43 25 79 / TELEFAX : 43 29 64
unionsl@pt.lu - www.uslux.eu